

**Service Territoires**

**Adresse postale :**

19 rue d'Anjou

75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71

territoires@idf.chambagri.fr

22 MARS 2023

Paris, le 14

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023

ID : 091-219106598-20231110-DEL202371-DE

S<sup>2</sup>LOW

Monsieur le Maire  
Monsieur Karl DIRAT  
HOTEL DE VILLE  
34 bis avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABE

N/ Réf. :2023\_ST\_072\_DH\_LB

**Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de VILLABE  
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Le dossier a été reçu au siège de notre Compagnie le 3 mars dernier.

Il a pour objectif de prendre en compte les demandes d'ajouts, d'adaptations et d'évolutions qui ont été demandées par Monsieur le Préfet dans le cadre d'un recours gracieux adressé le 18 février 2022, à savoir :

- Complément du rapport de présentation ;
- Adaptation du règlement concernant :
  - L'accueil des gens du voyage ;
  - L'autorisation pour les extensions et les annexes des bâtiments existants en zone N ;
  - Les règles de stationnement ;
  - La prise en compte du PDUIF.
- Adaptations des plans de zonages en supprimant des EBC sur la servitude T1 ;
- Adaptations des annexes de Servitudes d'Utilité Publique, Sanitaires et diverses en prenant notamment en compte le plan des circulations agricoles et la carte forestière.

En l'absence d'impact négatif sur l'activité agricole, ce projet de modification simplifiée ne suscite pas de remarque particulière de la part de notre Compagnie.

Vous remerciant de nous avoir consultés, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

*Bin candidat*  
